



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BENOÎT-LABRE

## APPEL DE CANDIDATURES Concession du dépanneur de l'OTJ

La Municipalité de Saint-Benoît-Labre lance un appel de candidatures pour la concession du dépanneur/casse-croûte du chalet de l'OTJ situé au 58, rue de la Fabrique à Saint-Benoît, pour la saison hivernale 2025-2026. Situé au cœur de ses installations de loisirs et à proximité immédiate de la patinoire extérieure, le chalet de l'OTJ est particulièrement fréquenté durant la saison hivernale et représente une opportunité intéressante pour un exploitant souhaitant développer une petite offre alimentaire. De cette façon, la Municipalité souhaite offrir aux familles, aux patineurs et aux visiteurs un petit coin gourmand directement sur le site des loisirs.

### Modalités de location :

- **Durée de l'entente** : L'entente minimale est d'une durée de 5 mois, soit l'équivalent de la saison 2025-2026 (de novembre 2025 à mars 2026);
- **Loyer de base demandé** : 200.00\$

*\*Les personnes intéressées peuvent proposer un montant plus élevé.*

### Local et équipements fournis :

- Espace de restauration comprenant une fenêtre de restauration;
- Caisse enregistreuse;
- Îlot, évier, congélateur, réfrigérateur (2), plaque, four et friteuse;
- Air fryer (2), four à micro-ondes, cafetières (2) et autres petits électroménagers;
- Vaisselle de base;
- Grand stationnement à l'arrière du bâtiment;
- Espace avec tables et chaises à l'intérieur du chalet (capacité maximale de 70 personnes).

*\*Les personnes intéressées peuvent demander des photos ou planifier une visite de l'espace avec la coordonnatrice en loisirs et à la culture.*

### Responsabilités du locataire :

Le locataire doit :

- Obtenir à ses frais le permis d'exploitation d'un établissement alimentaire (MAPAQ);
- S'assurer qu'une personne en poste détienne la formation en hygiène et salubrité alimentaires (MAPAQ);
- Fournir une assurance responsabilité civile (minimum 2M\$);

- S'assurer d'offrir un maximum d'heures d'ouverture lorsque la patinoire est ouverte (soit du lundi au vendredi de 18h à 21h, le samedi de 11h à 22h, le dimanche de 11h à 21h et lors des journées pédagogiques de 13h à 21h);
- Être ouvert lors des événements ponctuels : Tournoi Gilles Busque, Classique hivernale, etc.
- Assurer l'entretien courant de son espace et participer à celui des espaces communs (salle à manger et salles de bain);
- Respecter toutes les lois et règlements applicables (incluant les normes de salubrité et de sécurité);
- Ne pas sous-louer sans autorisation;
- S'assurer que l'utilisation du local est conforme à l'objet du bail.

**Contenu de la candidature :**

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Coordonnées du candidat;
- Présentation du projet ou de la vision pour le service;
- Mention de l'expérience en restauration (si applicable);
- Loyer offert;
- Proposition de menu;
- Autres informations pertinentes (références, etc.)

**Soumission des candidatures :**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur dossier **avant le 17 octobre 2025**.

**Par courrier ou en main propre :**

Municipalité de Saint-Benoît-Labre  
216, Route 271  
Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0

**Par courriel :** [loisir@saintbenoitlabre.com](mailto:loisir@saintbenoitlabre.com)

Pour toute question, contactez Valérie Paradis, coordonnatrice en loisirs et à la culture au [loisir@saintbenoitlabre.com](mailto:loisir@saintbenoitlabre.com) ou au (418) 228-9250 #107.

**\*NOTE IMPORTANTE :** *La Municipalité se réserve le droit de refuser toute candidature qui ne répond pas aux critères ou aux attentes de qualité du service, et ce, sans obligation d'acceptation du plus haut prix.*